

La feuille de Bernin

N° 40 DÉCEMBRE 2021



LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERNIN • PLUS D'INFOS SUR WWW.BERNIN.FR



> PAGE **10** *L'ÉCLAIRAGE PUBLIC,
EN ROUTE VERS UN FONCTIONNEMENT RAISONNÉ*

> CONSEIL MUNICIPAL

10/11/2021

Adhésion au groupement de commandes TE38 "territoire d'énergie Isère"

Le TE38 "territoire d'énergie Isère", syndicat mixte ouvert qui regroupe 457 communes, 12 intercommunalités et le Département propose à la commune de Bernin d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement afin de rejoindre ce groupement de commande qui sera effectif à compter du 1er janvier 2023.

Acquisition d'une parcelle de terrain dans la sécurisation du chemin du Teura

Dans le cadre des travaux de voirie qui se déroulent chemin du Teura, afin de sécuriser le virage en bas dudit chemin, la commune a proposé à Madame BASSAC, de faire l'acquisition d'une bande de 95m² de la parcelle cadastrée AN144 appartenant à la Sci Les Fontaines de Bernin (site qui accueillait les bus Philibert). Cette demande ayant été acceptée, le conseil municipal a approuvé cette acquisition au prix 20€ le m² soit 1900 euros TTC.

08/12/2021

Demande d'assistance auprès de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG)

Le Conseil municipal a approuvé la demande d'assistance auprès de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG) concernant l'analyse de son PLU approuvé en 2016 et d'une aide à la décision sur son évolution. Madame le maire précise que les travaux sur cette thématique ont démarré dès le printemps 2021.



- P4 à 5 L'ACTU À BERNIN
- P6 à 7 JEUNESSE
- P8 GÉNÉRATION
- P9 BERNIN CITOYEN
- P10 à 14 FOCUS
- P14 VIE PRATIQUE
- P15 L'INTERCOMMUNALITÉ
- P16 VIE ÉCONOMIE
- P17 DÉVELOPPEMENT DURABLE
- P18 VIE ASSOCIATIVE
- P19 CULTURE
- P20 à 21 RETOUR EN IMAGES
- P22 VIE QUOTIDIENNE
- P23 BANDE DESSINÉE

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERNIN

N° 40 DÉCEMBRE 2021

Mairie de Bernin
RD 1090
38190 BERNIN
Tél. 04 76 92 07 40
mairie@bernin.fr

Directeur de la Publication : Anne-Françoise Besson
Comité de rédaction : Anne-Françoise Besson, Valérie Salasca, Sophie Couderc, Pascale Pellegrini, Pauline Peghaire
Photos : Mairie de Bernin, Adobe Stock
Rédaction : Mairie de Bernin
Conception : Pauline Peghaire
Création graphique : happydesign
Impression : Imprimerie CM Graphic, Pontcharra

Imprimé sur papier certifié PEFC avec des encres à base d'huile végétale
Tirage : 1 650 exemplaires
Dépôt légal : à parution



Édito

Chères Berninoises, chers Berninois,

Nous nous apprêtons à clore cette année 2021, qui à l'image de 2020 n'a pas été à la hauteur de nos espérances, la crise sanitaire continuant d'obstruer nos vies. Malgré tout de belles choses ont été réalisées et les projets continuent d'avancer.

En cette fin d'année, il me semble nécessaire de faire un nouveau point sur l'urbanisme à Bernin, car j'entends des informations erronées, véhiculées par des personnes probablement inquiètes de voir leur environnement changé, ce que je comprends tout à fait. Cependant, ce qu'il est primordial de savoir c'est que plan local d'urbanisme (PLU) n'est pas un document établi par une commune seule dans son coin où elle peut y inscrire ce qu'elle veut. Un PLU est un document qui doit être conforme aux lois nationales qui viennent règlementer le droit de l'urbanisme et nous savons que les dernières en date **obligent les communes à densifier leur centre urbain afin de préserver les zones agricoles et naturelles**. Ainsi envisager un travail afin de stopper ouvertement la densification serait immanquablement refusé par les services de l'État et l'établissement public du SCoT (schéma de cohérence territoriale).

Par ailleurs si une procédure de modification du PLU a été préférée à une révision, c'est qu'après échange avec des professionnels comme l'Agence Urbanisme de la Région Grenobloise, elle apparaît comme le meilleur outil pour opérer les changements dont nous avons besoin. Elle permet une plus grande rapidité permettant de mettre le règlement écrit du PLU en accord avec notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable, élément majeur de notre PLU. Elle permet également d'élaborer une grande OAP (orientation d'aménagement et de programmation) thématique sur le périmètre de la route départementale pour nous permettre d'organiser et de contrôler les projets de construction sur l'hyper centre, **là où il restera des possibilités de projet de collectif**. Une zone où, pour rappel, nous avons déjà voté il y a 7 mois, en conseil municipal un périmètre d'étude nous permettant de sursoir à statuer dans un délai de 2 ans pour certaines demandes

d'urbanisme, en attendant la création de cette OAP. Nous faisons donc en sorte de maîtriser ce qui pourra se construire sur notre commune, néanmoins il me semble de notre responsabilité, en tout cas de la mienne, de ne pas ignorer le véritable **boom industriel** qui a lieu sur notre commune pour l'entreprise SOITEC dont le nombre de salariés n'est pas loin d'avoir doublé ces 2 dernières années, et qui ne fait que commencer. Nous nous devons de voir plus loin, il serait utopique de croire que nous ne devons pas être en mesure de **proposer nous aussi des solutions de logements**. On ne peut d'un côté être d'accord pour accepter les retombées économiques et de l'autre refuser de prendre notre part pour le logement de ces nouveaux arrivants alors même que l'on connaît les difficultés pour se loger dans le Grésivaudan qui grâce aux entreprises de semi-conducteur est **un bassin d'emploi pour le territoire**.

Alors voilà notre défi, nous devons construire de façon intelligente et maîtrisée eu égard à nos infrastructures existantes, tout **en conservant notre caractère de village qui ne se traduit pas seulement par les constructions, mais aussi par l'énergie insufflée par ses habitants concernés, ses commerces de proximité dynamiques, son tissu associatif riche et motivé et son conseil municipal dévoué et enthousiaste, qui font vivre Bernin comme on l'aime**.

J'avais à cœur d'apporter ces précisions avant de vous présenter la modification du PLU lors d'une **réunion publique début 2022 et de développer ces éléments dans le focus du bulletin municipal de février**.

Je vous souhaite, avec l'ensemble du conseil municipal, d'excellentes fêtes de fin d'année avec vos proches, chérissez ces moments en famille qui sont les plus précieux, rechargez les batteries pour entamer 2022 de la meilleure façon !

À toutes et tous, joyeux Noël !

Anne-Françoise BESSON
Maire de Bernin

Retrouvez toutes les délibérations sur www.bernin.fr
www.bernin.fr / Mairie / Conseil municipal / Les séances du conseil municipal / 2021

Prochains conseils municipaux :
12 janvier et 23 février

Permanences élus :
Sur rendez-vous auprès de Céline Lazzari
au 04 76 92 07 47 ou elus@bernin.fr

Retrouvez l'actualité de Bernin sur la page [@villedubernin38190](https://www.facebook.com/villedubernin38190)

Inscrivez-vous à notre Newsletter mensuelle sur www.bernin.fr

À l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis pour nos aînés

En raison de la crise sanitaire, nous avons demandé aux personnes de plus de 65 ans par courrier entre **le 26 octobre et le 5 novembre** si elles souhaitaient recevoir un **colis gourmand** ou assister à un **goûter-spectacle**.

Suite à ce sondage les aînés de la ville ont majoritairement préféré le colis. Les personnes ayant répondu au sondage vont recevoir prochainement un courrier les invitant à venir **retirer leurs colis** dans la salle du Conseil de la Mairie. Ils seront accueillis par les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Les personnes de plus de 80 ans ou ayant des difficultés de motricité sont invitées à se faire connaître, une tournée de livraison à domicile sera organisée.



Les dates pour retirer votre colis :

Vendredi 17 décembre - 14h-17h
Samedi 18 décembre - 9h-12h
Lundi 20 décembre - 14h-17h
Mardi 21 décembre - 14h-17h



Chemin du Teura, la fin des travaux

Après l'enfouissement des réseaux aériens basse tension, d'éclairage public et de téléphonie effectué en 2020, de gros travaux ont eu lieu cet été et cet automne sur **le chemin du Teura**. Sur le modèle du chemin des Maréchaux, l'aménagement du chemin du Teura a été un chantier important de 2021, du carrefour du pont du plâtre à l'intersection avec l'impasse du Teura.

Une concertation avec les riverains a permis d'apporter des ajustements d'aménagement sur les études initiales. Un cheminement piétons surélevé a été créé afin d'**améliorer la sécurité des déplacements doux** entre le centre village, la Zone d'Activités Économiques et le parking relais, et dans la continuité de celui des Maréchaux et des Lodges. Les ralentisseurs actuels type "dos d'âne" ont été repris par des dispositifs type "plateau trapézoïdal", plus efficaces et moins bruyants. Un **maximum d'espaces verts** en bord des voiries a été conservé. **L'éclairage public** a également fait l'objet d'une **extension et modernisation** notamment avec un système de **détection de présence**. Elle s'effectue



par groupe de lampadaires afin de pouvoir gérer au mieux les déplacements : deux ou trois lampadaires s'allument en même temps, puis donnent le signal aux suivants en fonction de l'avancée des véhicules.

Pour conclure les travaux, le virage en bas du chemin du Teura **va être agrandi** afin de permettre aux véhicules de mieux se croiser et de créer un trottoir afin que les piétons puissent rejoindre le chemin des Fontaines en sécurité.

*Gilles Montoya,
responsable des services techniques*

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

À partir du **1er janvier 2022**, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne. Grâce à la dématérialisation, les architectes, professionnels du bâtiment, de la construction ou de l'immobilier n'auront plus besoin d'imprimer les demandes, de les envoyer par recommandé ou de se déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie. Ils pourront saisir et déposer toutes les pièces sur service-public.fr avec **AD'AU** (Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme). Ce service guide les usagers pour éditer le formulaire **CERFA** et indique la liste des pièces nécessaires. La ville de Bernin mettra à disposition le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**, une plateforme dédiée aux autorisations d'urbanisme pour une plus grande fluidité des échanges et plus de réactivité. Pour les personnes préférant utiliser le papier, le dépôt reste possible par courrier recommandé adressé à la Mairie.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
<https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>

COVID-19 FLASH INFO



DERNIÈRES MESURES

- Dès le **15 janvier**, la validité du passe sanitaire des 18-64 ans sera conditionné au rappel du vaccin, à faire à partir de **5 mois** au lieu de **6**.
- En raison de la reprise épidémique, le Préfet de l'Isère a pris un arrêté rendant **obligatoire** le port du masque en extérieur pour les plus de 11 ans, dans certaines situations, devant **les écoles** notamment.

Les dernières informations : www.bernin.fr

LES BRÈVES



► PERMANENCES GÉRONTOLOGIQUES

Rendez-vous deux jeudis par mois les après-midi. Prenez rendez-vous au **04 76 92 35 57**.

► PERMANENCES NUMÉRIQUES

Rendez-vous tous les jeudis matins de 8h30 à 11h30 lors de permanences numériques gratuites pour être aidés dans **vos démarches en ligne** et **l'utilisation de logiciels**. Prenez rendez-vous au **04 76 92 35 57**.

► GRIPPE AVIAIRE RAPPEL

Tout détenteur d'oiseaux est tenu de faire **une déclaration** auprès du maire du lieu de détention (sauf les oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de domicile ou de bureaux). Un formulaire est disponible en Mairie.

► ERRATUM

Suite à l'article paru dans le n°39 de la feuille de Bernin, un élan de solidarité sur la commune, le nom de la famille Bray Alonso-Ramard a été mal orthographié. Nous prions nos lecteurs et la famille concernée de bien vouloir nous en excuser.



RD 1090

Un bureau d'études a été retenu pour l'aménagement de la RD1090 entre le carrefour du chemin de Craponoz et la limite de la commune côté Crolles, accueillant la place de la bascule.

Le bureau d'étude en est à la phase diagnostic avec un état des lieux de l'existant.

S'en suivra une phase d'avant-projet et des réunions seront programmées avec commerçants, riverains et concessionnaires utilisant la RD1090.



REPLACEMENT DE LA CROIX

La croix devant l'église de Bernin a été restaurée par une entreprise spécialisée. Le cylindre était fendu et elle s'affaissait. Le fût de la croix a été recréé dans de la pierre de Ruoms identique à celle d'origine.



ASTREINTES DU SERVICE TECHNIQUE

Les équipes du service technique ont commencé les astreintes en vue le déneigement de la voirie, des trottoirs et des accès aux bâtiments communaux. Dès le dernier week-end de novembre, elles sont intervenues pour la première neige sur la commune. Cette astreinte mobilise tout l'hiver, 6 agents des services techniques.

*Gilles Montoya,
responsable des services techniques*

Le goût de la lecture dès le plus jeune âge

Par un jeudi matin gris du mois de novembre, Nathalie Faure, responsable de la bibliothèque de Bernin s'est rendue au multi-accueil La Ribambelle pour **une séance de lecture**. Un premier groupe composé des aventuriers, les 12-24 mois, écoute sagement, dans un beau silence, les histoires lues. Un deuxième groupe les explorateurs, les 24-36 mois, pourra aussi profiter des contes.

Les échanges entre les deux établissements sont réguliers à raison d'une fois par mois. « Nous avons la chance d'avoir la bibliothèque tout proche du multi-accueil, » explique la directrice du multi-accueil Fabienne Cravero.

Pour cette activité, il existe deux formules. Soit la bibliothécaire se déplace sur la structure, soit lorsque c'est possible en terme de taux d'encadrement, les enfants se déplacent à la bibliothèque, accompagnés des adultes, afin de profiter du bel espace qu'elle offre pour s'imprégner du monde du livre et permettre de sortir du cadre habituel !

Les livres ont été choisis pour captiver, surprendre, amuser : on parle de bisous, d'animaux, de câlins, de doudous, des couleurs.

Un choix qualitatif nécessaire pour proposer des lectures aux tout-petits. A l'heure des écrans et tablettes, le livre devient encore plus précieux et **dès le plus jeune âge**. La preuve ? L'intérêt des enfants de ce jeudi matin, captivés par la lecture de Nathalie.



Sensibilisation au gaspillage alimentaire à la cantine

Dans le cadre de **la loi Egalim**, obligation sera faite aux acteurs de la restauration scolaire, d'adopter une démarche anti-gaspillage alimentaire au sein des cantines d'ici 2025. Parce que l'équipe Enfance-Jeunesse et Vie Scolaire partage cette préoccupation, c'est le projet principal en cantine cette année !

Dans un premier temps, il a été nécessaire de **sensibiliser les animateurs** à la lutte anti-gaspillage alimentaire.

Sous l'impulsion d'Élodie Mathieu, animatrice, l'ensemble de l'équipe s'est vu proposer une mission autour du projet.

La seconde étape était de **mobiliser et d'impliquer les élèves**. Pour sensibiliser les plus jeunes, la mise en situation lors d'un service cantine est essentielle pour comprendre l'enjeu et la démarche.

Enfin, les animateurs ont développé **des solutions concrètes et simples** à mettre en œuvre.

Bien sûr, les enfants trient et compostent toujours.

L'équipe propose des activités en lien avec cette thématique. Depuis ce début d'année, des affiches antigaspi décorent les cantines. Des quiz sont distribués aux enfants pendant le temps du repas.

Des affiches ont été réalisées pour apprendre à trier la nourriture dans le compost et un « gâchimètre » pour le pain, fabriqué par Élodie Mathieu.

À venir début 2022 : **une charte anti-gaspillage**



Affiches réalisées par les élèves pour expliquer le bon usage du compost



Voyage autour du monde au centre de loisirs

Durant les vacances d'automne, nous avons fait voyager les enfants du centre de loisirs autour du monde, à travers les jeux, les sports et les coutumes de différents pays : l'Égypte, la Chine, l'Espagne, le Canada, la Malaisie, les Etats Unis ou les terres indiennes... sans oublier la décoration d'**Halloween**.

À leur plus grande joie, les enfants de 6/11 ans ont découvert de nouvelles activités sportives et ont dû résoudre les énigmes d'un escape-game ou encore, pratiquer du tir à l'arc avec « Battle d'Archery ». Ils ont passé une journée terrifiante à **Walibi**, pour fêter Halloween avec les pré-adolescents.

Les plus jeunes ont profité du festival du film pour enfants, pour aller au **cinéma** à l'espace Aragon.



Les vacances se sont terminées par une fête organisée par l'équipe d'animation avec tous les enfants.

Nous avons constaté une belle fréquentation du centre de loisirs pour ces vacances surtout chez les petits puisque nous avons été complets presque tous les jours.

Rendez-vous pour de nouvelles aventures aux prochaines vacances d'hiver 2022 !



RECRUTEMENT

Le service enfance-jeunesse et vie scolaire recrute des animateurs et un personnel de cuisine. Des qualités relationnelles, un bon sens de l'organisation et pour les animateurs un diplôme de l'animation (BAFA mini), vous seront demandés.

Différents profils sont recherchés (chercheur d'emploi, étudiants, retraités...) pour différents temps de travail.

Plus de renseignements auprès de Philippe Revol 06 85 57 43 24. Envoyer vos candidatures (CV et lettre de motivation) à ressourceshumaines@bernin.fr

La concession au cimetière, comment ça fonctionne ?

Qu'est-ce qu'une concession funéraire ?

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe) dont vous achetez l'usage (mais non le terrain). Elle peut également prendre la forme d'un emplacement réservé aux urnes funéraires au sein d'un columbarium (bâtiment pourvu de niches destinées aux urnes contenant les cendres des personnes incinérées). L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires et la durée. À Bernin, les concessions sont proposées pour une durée de **15 ou 30 ans renouvelable**.

Acquérir une concession

Pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne, être domicilié dans la commune, bénéficier d'une concession familiale ou être inscrit sur la liste électorale de la commune si on habite à l'étranger.

Renouveler une concession

La demande de renouvellement doit être faite dans les **2 ans** après la date d'échéance. Comme à la première acquisition, l'acquéreur doit régler la prolongation de concession en se basant sur les nouveaux tarifs en vigueur au jour du renouvellement.

Les concessions funéraires à Bernin

Depuis le mois d'août, le service relation aux administrés mène une campagne de **mise à jour** des concessions funéraires afin que les ayants droit puissent la renouveler et l'entretenir pour éviter les dégradations le cas échéant. Ce travail permet de garantir à la fois **un bon entretien** pour les services municipaux et la sécurité du cimetière.

Les ayants droit ont l'obligation d'entretenir et de veiller sur l'état général de la concession. De son côté, la collectivité assure le bon

ordre, la salubrité et la sécurité du cimetière. Il est important pour les titulaires des concessions de **mettre à jour leurs coordonnées** (adresse, téléphone et mail) et de signaler tout changement dans leur dossier afin de faciliter le lien entre les descendants et la Mairie..



Pour acquérir ou renouveler une concession, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la Mairie au **04.76.92.07.40** ou **mairie@bernin.fr**



UN CIMETIÈRE PLUS VERT

Dans le cimetière 3, une allée témoin a été ensemencée dans le gravier avec un mélange de graines spécifiques. Cet essai permettra une méthode d'entretien alternative et durable dans le respect de la règle zéro produits phytosanitaires dans les escapes verts de la commune.

Au revoir M. Petelaz

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès à l'âge de **101 ans** de René Petelaz, doyen de notre commune le vendredi 19 novembre. Monsieur Petelaz, né à Grenoble en 1920, était passionné de montagne, il a d'ailleurs rencontré son épouse Marie-Thérèse au club alpin. Ensemble, ils ont fondé une grande famille : **3 enfants, 11 petits-enfants et 21 arrière-petits-enfants**. Dans la feuille de Bernin, n°32 de février 2020, il nous confiait les secrets de sa longévité : de bons gènes, ne pas boire, ne pas fumer et ne pas trop manger. Anne-Françoise Besson était venue en août 2020 célébrer son centenaire avec un petit présent. Sa gentillesse et sa bonne humeur resteront gravées dans tous les esprits à la Mairie. Citoyen de premier ordre, Monsieur Petelaz ne ratait jamais une élection ou une commémoration. Il était en outre investi avec son épouse dans de nombreuses associations comme **Patrimoine & Avenir en Grésivaudan, Bernin Bekemba** et le jumelage avec **Kieselbronn**. Il a également été le père Noël pour toute une génération d'écoliers berninois. Madame le Maire, son conseil municipal et le personnel municipal souhaitent adresser leurs condoléances les plus sincères à sa famille dans cette douloureuse épreuve.



Stationnement en zone bleue, place de la bascule



Une partie du parking de la place de la bascule situé au cœur de notre village se trouve en **zone bleue** avec pour but de permettre à chacun de pouvoir profiter d'une place de stationnement le temps de réaliser ses achats dans les commerces de proximité.

Qu'est-ce qu'une « zone bleue » ?

Lorsque les places de stationnement sont tracées à la peinture bleue, cela indique que la durée de stationnement est limitée. Il faut alors se rapporter aux panneaux situés à proximité qui définissent la durée maximale de stationnement et le dispositif de contrôle de la durée .

Qu'elle est la règle sur le parking de la place de la Bascule ?

Les places de stationnements situées sur la colonne centrale de ce parking sont concernées par cette **zone bleue**. La durée du stationnement est **limitée à 2h** consécutives du lundi au samedi de 9h00 à 19h00. En dehors de ces horaires, le dimanche et les jours fériés, le stationnement n'est pas limité dans le temps.

À Bernin, le contrôle de la durée de stationnement se fait par l'apposition d'un disque de stationnement réglementaire. Il est

ainsi obligatoire de le placer bien en vue sur votre tableau de bord en indiquant l'heure de votre arrivée. Vous pouvez acheter ce disque dans certains commerces, magasins et supermarchés. Nous vous conseillons de le conserver dans la boîte à gants de votre véhicule. Il vous servira sur de nombreux parkings partout en France.

Que risquez-vous si vous ne respectez pas cette règle ?

Vous avez peut-être déjà été destinataire d'un papillon d'avertissement placé sur votre pare-brise par la police municipale. **Cette phase d'avertissement touche à sa fin**. Très bientôt vous encourez une amende forfaitaire de 2ème classe d'un montant de 35€ :

- Si vous n'avez pas placé votre disque de stationnement (même si vous allez acheter le pain et que vous en avez pour 5 minutes).
- Si votre disque n'est pas conforme
- Si votre disque est mal placé.
- Si vous dépassez la limite de 2h de stationnement.

Pour rappel, il est aussi **interdit de stationner ou même s'arrêter sur les zébras à l'entrée de ce parking**. Cela gêne notamment la sortie et la circulation des véhicules en provenance de l'autre parking en contre-bas. Vous vous exposez également à une **amende forfaitaire de 35€**.

Bientôt une nouvelle zone bleue ?

Selon le même principe, et toujours dans le but de favoriser l'accessibilité aux commerces de proximité, une partie du parking du nouveau cœur de village devrait à terme être passée en **zone bleue** dès qu'il sera rétrocedé à la mairie.

*Tanguy Koenigsberg,
policier municipal*

Inscription sur les listes électorales : n'attendez pas le dernier moment !

LE **SAVIEZ-VOUS**



Une **nouvelle version** du téléservice d'inscription sur les listes électorales a été mise en place afin de simplifier et d'améliorer son utilisation.

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ? Pour faire valoir son droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales. En effet, il existe 3 manières différentes pour s'inscrire sur les listes électorales :

- **En ligne**, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr. L'électeur doit joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés.
- **Sur place**, en mairie. L'électeur doit présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.
- **Par courrier adressé à la mairie**

Mairie de Bernin RD 1090 - 38190 Bernin
L'électeur doit présenter un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.



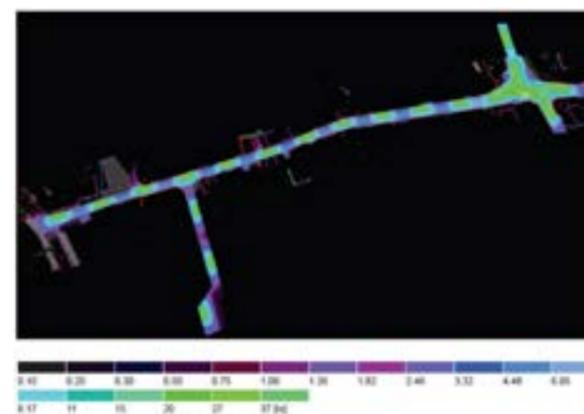
Pourquoi ne faut-il pas trop éclairer?

L'éclairage public doit apporter un sentiment de confort, et une sécurité dans les déplacements. Mais cet objectif premier à l'origine du développement de l'éclairage public, doit rester responsable vis-à-vis d'un environnement nocturne sensible à la pollution lumineuse.

- Les villes et villages en France sont très souvent trop éclairés avec 9,5 millions de points lumineux et une consommation électrique de 85 kwh/an/habitant (2000)
- L'altération du cycle circadien a des conséquences sur tout le vivant, humains, végétaux, animaux,
- Le sur-éclairage est une des causes de la disparition d'un grand nombre d'insectes nocturnes et pollinisateurs.
- Les végétaux se reposent moins la nuit, ce qui dérègle la photosynthèse, pouvant retarder la chute des feuilles et de ce fait affaiblir les arbres.
- Un éclairage inadapté est potentiellement aussi une gêne pour les riverains, notamment en été.
- La préservation de la qualité du ciel nocturne est également un enjeu pour les amateurs d'astronomie ou tout simplement pour celles et ceux qui aiment contempler un ciel étoilé.

Ce sont pour toutes ces raisons que Bernin s'est engagé avec ambition dans le développement d'un éclairage raisonné depuis déjà une dizaine années.

L'historique d'une politique axée éclairage raisonné



2011

*Étude d'éclairage (Chemin des Maréchaux)
Un diagnostic a permis de recenser et connaître l'état des équipements afin d'engager un plan de modernisation.*

2012

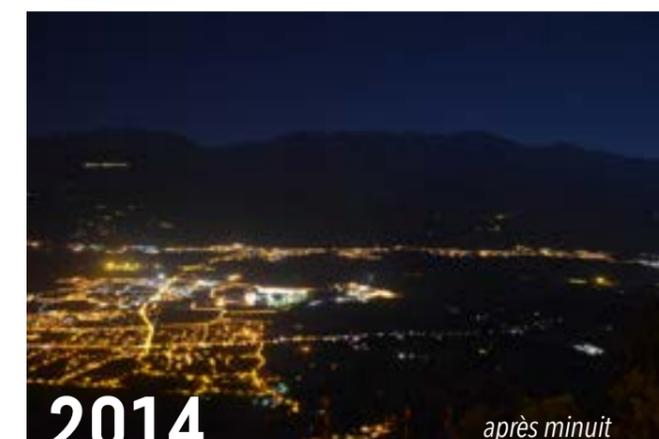
Consultation publique et expérimentation temporaire de l'extinction nocturne pendant 6 mois

Les actions majeures mise en œuvre pour la maîtrise des coûts d'exploitation et la réduction des nuisances sur l'environnement et la biodiversité sont principalement :

- ▶ Suppression totale des lampes à vapeur de mercure avant que la loi ne l'impose.
- ▶ Réduction de la puissance unitaire des points lumineux.
- ▶ Temps de fonctionnement maîtrisé au moyen d'horloges astronomiques déployées dans les 21 coffrets assurant l'alimentation et le contrôle des circuits d'éclairage.
- ▶ Gestion de l'éclairage selon le niveau d'activité (détection de passage, extinction nocturne, réduction de flux).
- ▶ Choix d'une température de couleur ayant un moindre impact sur la biodiversité. Les sources lumineuses sélectionnées disposent d'une température de couleur inférieure à 3000°K (blanc chaud) voire 2200°K (couleur ambrée) pour les hameaux anciens.
- ▶ Choix de luminaires ayant une efficacité optimale et un flux lumineux totalement dirigé vers le sol.
- ▶ Mise en place de réflecteurs passifs (plots en verre) dans les intersections et les aménagements au sol destinés à sécuriser les déplacements.
- ▶ Depuis début 2018 l'éclairage public de Bernin est alimenté à partir d'électricité 100% « verte » (énergie de sources renouvelables telles que l'hydraulique ou le photovoltaïque).



2014 avant minuit
Éclairage public actif, Bernin à droite



2014 après minuit
Extinction nocturne, Bernin à droite

L'extinction nocturne

Depuis 2013, après une expérimentation limitée et une enquête auprès des habitants, la commune a mis en place l'extinction nocturne de l'éclairage public. Seule la RD1090, conserve un allumage avec flux réduit à 20% pendant les horaires d'extinction nocturne, ceci afin de tenir compte du caractère à plus haut risque de cette voirie (plus de trafic, vitesse plus élevée, beaucoup de véhicules en transit). Avec le retour d'expérience, il a été décidé en 2016 d'aménager les horaires notamment du samedi soir.

L'éclairage public, en route vers un fonctionnement raisonné



“ La recherche d'efficacité énergétique et la protection de la biodiversité sont deux axes forts de la politique de développement durable appliqués pour l'éclairage public de Bernin. La commune investit chaque année pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'éclairage, réduire sa consommation d'énergie, et limiter ses impacts sur la biodiversité. Les résultats sont à la hauteur des efforts avec une

réduction de consommation de 62% en 8 ans et une forte diminution de la pollution lumineuse, avec en parallèle une augmentation du nombre de points lumineux accompagnant les besoins de confort et sécurité.

Hervé Lambert, 2ème adjoint délégué aux travaux et au développement durable.



La réduction des dépenses liées à l'éclairage public dans le budget de fonctionnement permet d'affecter des ressources pour d'autres services aux administrés.

L'éclairage privé: les lotissements

La qualité de l'environnement nocturne de la commune ne se limite pas à la seule infrastructure publique. Il y a de nombreuses sources d'éclairages extérieurs privés (entreprises, commerçants, lotissements, particuliers,) qui sont aussi parfois source de pollution lumineuse importante.

De nombreux lotissements sont propriétaires et exploitants de l'éclairage de leurs voiries privées. Très souvent dans les lotissements des années 80, ces installations d'éclairage sont vieillissantes, avec des lampes énergivores et des luminaires tels que les « boules », qui ne répondent pas aux critères d'un éclairage responsable.

Les sensibilités évoluent mais souvent les coûts de la modernisation ou les choix techniques sont un frein. De plus, la réglementation nationale impose que les luminaires type « boules » soient impérativement remplacés au plus tard le 1 janvier 2025 (arrêté du 27 décembre 2018)

La commune est sensible à cette situation et propose depuis 2013 d'apporter du conseil technique et une contribution à l'investissement dans le cadre d'une rénovation et de la mise en place de l'extinction nocturne. Cette subvention est de 15% sur le coût des travaux HT avec un maximum de 1000€. Pour bénéficier de cette aide, le lotissement doit présenter son projet et une convention sera établie avec la commune.

Cette aide est complémentaire à celle qui peut être obtenue dans le cadre des CEE (certificats d'économie d'énergie).



► Pour obtenir toute information sur les modalités, il suffit de prendre contact avec le service technique de la commune.

Les choix techniques et leurs évolutions



Luminaire Margo ou FloraLed

Ce luminaire a été retenu initialement pour la RD1090. Désormais, il est utilisé dans les projets de rénovation de voiries en relation avec la route départementale et dans l'environnement de plusieurs bâtiments publics (salle des fêtes, bibliothèque).



Luminaire Tekk

L'élégance et la discrétion de ce luminaire le destine particulièrement aux voiries des secteurs résidentiels contemporains tels Le chemin de la Rousse ou le chemin de la Proula.



Borne Kassio

Ces deux modèles de bornes basse hauteur sont destinés aux cheminements piétons tel le passage Urbain Basset, le passage des Ecoles, le parc Michel ou le square des droits de l'Homme. Ces points lumineux sont contrôlés par une détection de passage.



Borne Baïa

Avec l'objectif d'assurer à terme une homogénéité esthétique et fonctionnelle de notre éclairage, nous avons sélectionné plusieurs modèles de luminaires et bornes pour les nouveaux projets afin de pouvoir répondre aux différents environnements de voirie : contemporain, secteur ancien, cheminements piétons, etc.

Le choix du luminaire pour un projet de voirie est validé avec les riverains lors de réunions publiques.

Le choix du constructeur s'appuie quant à lui sur un retour d'expérience ayant démontré la qualité des produits, la pérennité des solutions proposées ainsi que la qualité de service : études d'éclairage, réactivité en dépannage.



Luminaire Emblème

Ce luminaire de style associe un cachet traditionnel et une technologie moderne et est destiné à la rénovation de l'éclairage traditionnel des hameaux anciens de Bernin tels que le Haut de Craponoz, le Chemin du Bas Bernin ou Des Maréchaux.



Luminaire Griff

Ce luminaire à l'esthétique contemporaine est utilisé pour l'environnement de bâtiments récents et d'architecture moderne tel Le Cube et la liaison avec le parc technologique. Ils sont généralement pilotés par détection de passage.

Evolution du contrôle d'éclairage

Pour mieux concilier le besoin de qualité du ciel nocturne et de sécurité pour les déplacements, il a été déployé dans le cadre des aménagements du chemin des Maréchaux une approche innovante dans le contrôle de l'éclairage.

L'allumage permanent jusqu'à minuit suivi d'une extinction nocturne a fait place à un éclairage piloté directement par les besoins de déplacement ; les véhicules, piétons, cycles empruntant cette voirie sont détectés par des capteurs de mouvement, ce qui génère une commande d'allumage le temps nécessaire pour le déplacement et par secteur au fur et à mesure de la progression de celui-ci.

Cette fonctionnalité permet un éclairage « à la demande » pendant toute la période nocturne. Compte tenu de la qualité et robustesse de fonctionnement ainsi que du retour très positif des usagers et riverains, ce principe a également été déployé pour l'aménagement du chemin du Teura, et fera l'objet d'un déploiement potentiel pour les futurs aménagements de voiries.

Les choix techniques

La technologie LED est retenue pour toute rénovation ou extension. Elle apporte des atouts qui permettent l'atteinte des objectifs :

- Fiabilité et durée de vie permettant la suppression des campagnes de maintenance préventive.
- Allumage instantané autorisant le déploiement de la détection de passage pour les parkings, voies piétonnes et cycles.
- Variation du flux lumineux à la demande (selon les horaires ou sur détection) ce que ne permettent pas efficacement les lampes à décharge traditionnelles
- Températures de couleur permettant de disposer de luminaires avec des couleurs très chaudes (2200°k) ayant beaucoup moins d'impact sur l'environnement.
- Format de la source lumineuse autorisant une grande latitude d'intégration dans des luminaires à l'esthétique moderne ou de style.
- Choix de lentilles de diffusion permettant de concentrer plus efficacement le flux sur la zone utile, et de réduire les éclairages parasites.

Bernin, un village étoilé

LE
SAVIEZ-VOUS



En 2017, la commune a confirmé le label et obtenu 2 étoiles au concours « villes et villages étoilés » de l'ANPCEN, pour sa politique responsable et le déploiement d'un éclairage public raisonné.

L'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), créée en 1998 est la seule organisation dont l'objet social est totalement dédié à la réduction de la pollution lumineuse, la protection de la biodiversité nocturne et la santé humaine ainsi qu'à la qualité des paysages nocturnes.

L'ANPCEN milite pour un éclairage contemporain, une réponse aux seuls besoins réels et une sobriété lumineuse. www.anpcen.fr



VIE PRATIQUE

Les équipements hivernaux

Depuis le temps qu'on en entendait parler, elle a fini par arriver. La neige ? Certes, un peu sur les trottoirs de Bernin. Mais surtout la loi montagne II et l'obligation d'équipements spéciaux dans certaines régions montagneuses. En effet, pour y limiter embouteillages et accidents, les préfets de 48 départements situés dans des massifs de montagne (Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien) ont établi la liste des communes dans lesquelles un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars.

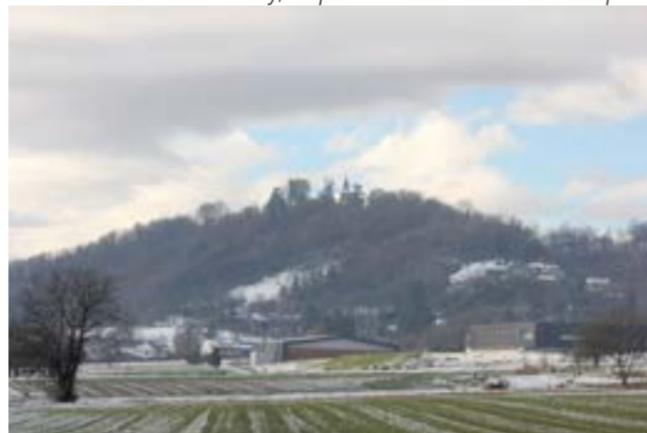
Dans ces zones, les véhicules devront être équipés de 2 pneus hiver par essieu, ou détenir dans le coffre un jeu de chaînes métalliques ou de chaussettes permettant d'équiper au moins deux roues motrices. Cette obligation ne s'applique pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

A compter du 1^{er} novembre 2021, date de l'entrée en vigueur de l'obligation, une nouvelle signalisation sera progressivement implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'appliquera.

Néanmoins, une tolérance sera appliquée pour l'hiver 2021, pendant lequel les manquements ne seront pas sanctionnés.

De plus, Bernin n'est pas touchée par cette obligation. Cependant, un épisode neigeux sur la commune n'est pas à exclure, et si comme beaucoup d'autres, vous aimez profiter des joies qu'offre notre région, il serait préférable d'équiper votre véhicule pour vous permettre d'accéder à vos lieux de loisir sans encombre.

Laurent Boucly, responsable de la Police Municipale



Conseil communautaire

Lundi 29 novembre, les élus communautaires se sont réunis en conseil et **plusieurs délibérations ont été adoptées :**

► **Orientations budgétaires :** le conseil a débattu sur les grandes orientations budgétaires pour le budget 2022, qui se veulent ambitieuses tout en s'appuyant sur des hypothèses prudentes en matière de prospective.

► **Culture : une politique volontariste**

Plusieurs délibérations concernaient la culture. Elles s'articulent autour de trois axes politiques que sont l'écoute et l'aide aux créateurs, la formation, l'information et la sensibilisation des publics et la préservation et la valorisation de nos patrimoines.

► **Service National Universel (SNU) :** Le Grésivaudan a validé son adhésion au dispositif du Service National Universel (SNU) dans le but d'accueillir en son sein des jeunes volontaires pour des missions d'intérêt général. Le SNU s'adresse aux jeunes, âgés de 15 à 17 ans, de tous horizons. Il consiste à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, à promouvoir la notion d'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Il se décline en 3 phases : le séjour de cohésion, la mission d'intérêt général et l'engagement volontaire.

Le Grésivaudan pro actif dans la lutte contre la COVID

Plus de créneaux, ouverture le samedi, le centre de vaccination du Grésivaudan situé dans le bâtiment de la piscine intercommunale à Crolles (rue Henri Fabre) s'est adapté aux nouvelles annonces du jeudi 25 novembre d'Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé. Les chiffres ne cessent de grimper : 5414 injections sur le mois de novembre dont 4412 3^{ème} dose. Le Président Henri Baile a tenu à rappeler qu'il s'agit là du seul centre de vaccination porté par une collectivité publique, encore en activité sur la grande région grenobloise et que l'offre de vaccination contre la COVID n'a jamais interrompue sur le territoire.

Pour rappel, le centre de vaccination est habilité à administrer le vaccin contre la grippe, le même jour qu'une injection contre la COVID-19, le patient doit simplement se présenter avec le vaccin en question.

Les chiffres clés du centre de vaccination

- 660 rdv par jour du lundi au vendredi
550 rendez-vous le samedi soit 3850 par semaine
- 4 à 6 soignants (médecins et infirmiers) mobilisés en même temps sur le centre
- 4 à 5 personnes à temps plein en charge du suivi administratif des patients
- Coût d'installation et de fonctionnement du centre de vaccination à Crolles pour la communauté de communes (depuis le 4/10/21) : plus de 45k€



Du lundi au vendredi de 8h20 à 17h30 et le samedi de 8h20 à 16h **désormais uniquement sur rendez-vous.** Pour prendre rendez-vous sur www.keldoc.com ou au **04.76.77.58.63.00.** aux mêmes horaires que le centre.

BRÈVE

INTERCO' Rencontre avec le Président

Henri Baile, Président de la communauté de communes vous rencontre lors de permanences sur le territoire du Grésivaudan. **Prenez rendez-vous sur www.le-gresivaudan.fr !**

Mod & Tiff, un salon qui décoiffe

Fondé en 1999 par Sylvie Cogne, le salon de coiffure Mod & Tiff de Bernin reste en évolution permanente.

Le panel de prestations s'est considérablement développé et le salon propose depuis plusieurs années un service de massage du cuir chevelu et d'onglerie. Récemment, l'équipe s'est formée afin de proposer des soins botox naturels hydratant les cheveux en profondeur, ainsi que des lissages apportant de la douceur et de la brillance aux chevelures. Ces prestations donneront également un effet miroir à vos cheveux.

Depuis un an, le processus de modernisation s'est accéléré avec la rénovation complète du salon pour proposer un style qui plaira à tous. Avec ces travaux, l'équipe de coiffeurs s'est étoffée et le site internet a été remanié.



Salon Mod & Tiff au 04 38 92 02 30
www.modettiff.fr

Un nouvel emplacement pour la boucherie et la pharmacie

À la rencontre d'Hervé Ricci, propriétaire de la boucherie de Bernin

À la rencontre de Céline Courier Martin-Borret, propriétaire de la pharmacie de Bernin

Quelles nouveautés apportent votre changement d'emplacement ?

L'espace ! Nous avons choisi de privilégier l'espace magasin dans ce nouveau local, il est bien plus spacieux. Nous avons désormais un sens de circulation, une entrée et une sortie définie.

Les horaires d'ouverture restent-ils inchangés ?

Non, nous sommes désormais ouverts du mardi au samedi de 8h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 et les jours de fermeture hebdomadaire sont le dimanche et lundi.

Avez-vous une spécialité ?

Nous n'avons pas vraiment de spécialité car nous avons fait le choix d'avoir des plats variés. Le menu évolue toutes les semaines.

Quel a été le facteur déterminant pour votre déménagement ?

Nous étions à l'étroit dans notre ancien local et nous souhaitons être de plain-pied.

Quelles nouveautés apportent votre changement d'emplacement ?

Nous avons de meilleures conditions d'accueil du public et de travail. Nous pouvons prendre le temps avec les patients grâce au nouvel espace de confidentialité.

Les horaires d'ouverture restent-ils inchangés ?

Nous ouvrons désormais plus tôt le matin. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30 et le samedi 9h00 à 13h00 et 14h30 à 18h30.



Vaccination grippe
Sans rendez-vous
Vaccination COVID-19
Mardi, mercredi, jeudi :
sans rendez-vous
Lundi, vendredi : sur rendez-vous
Auto-test supervisé
Sans rendez-vous à partir de 18h00

Boucherie de Bernin, 04 56 00 64 86
84 RD 1090, 38190 Bernin

Pharmacie Martin-Borret 04 76 08 03 19
www.facebook.com/BerninPharma
https://www.pharmaciedebernin.fr/
lapharmaciedebernin@orange.fr

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) dans le Grésivaudan



Du 20 au 28 novembre 2021, s'est déroulée la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

À cette occasion le Grésivaudan, en partenariat avec la commune de Montbonnot-Saint-Martin, organise un concours dénommé « **Quand le déchet devient une œuvre d'art** » qui consiste à créer une œuvre à partir de déchets ménagers recyclables ou non. L'objectif est de lancer une réflexion sur les déchets que nous produisons (quantité et type de déchets) et à notre tendance à la surconsommation. Le concours était divisé en 3 catégories : Enfants - Centres de loisirs - Adultes.

Un second concours dénommé « **Quand nos vieux objets trouvent une seconde vie** » a consisté à utiliser des vieux objets inutilisés pour en fabriquer de nouveaux, avec un usage différent. Cette démarche est appelée « **surcyclage** ». C'est l'occasion, pour tous, de réfléchir à nos modes de consommation, au travers des objets que l'on stocke sans les utiliser, que l'on veut jeter, et comment leur donner une seconde vie. La participation aux concours était gratuite et ouverte à tous les habitants des **43 communes du territoire**.



3 façons de réutiliser les feuilles mortes

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'est tenue du 20 au 28 novembre 2021, nous vous proposons 3 manières de moins jeter.

En paillage

Les feuilles mortes peuvent représenter un paillage pour les plantes sensibles au froid et le potager. Elles doivent être étalées sans être tassées sur une couche d'au moins 15 cm d'épaisseur. C'est une ressource gratuite permettant en même temps de fertiliser le sol.



Un refuge pour les animaux

En laissant un tas de feuilles mortes dans le jardin, les lombrics et autres insectes trouveront un milieu idéal pour se développer. Grâce à cela, les hérissons, crapauds ou grenouilles auront un garde-manger pour l'hiver.

Faire de l'engrais

En 18 à 24 mois, il est possible de réaliser son propre engrais. Les feuilles mortes seront placées dans un grand contenant en plastique en attendant leur décomposition.



Merci « Monsieur le Président »



L'assemblée générale du tennis s'est tenue le jeudi 18 novembre. Le président du TCB a souligné que malgré la crise, l'association a réussi à maintenir le même effectif que la saison précédente (**328 licenciés**). Cette assemblée s'est terminée dans l'émotion, avec la

performances individuelles, Andréa PERONA vainqueur du tournoi d'ÉCHIROLLES, Mattéo BARTHE vainqueur du tournoi de SEYSSINET, Romain NIEBERGALL vainqueur du tournoi de GIÈRES.

Un grand bravo à tous et à nos entraîneurs pour l'investissement auprès des jeunes du club.

A noter : Le TCB organise un tournoi (TMC) les 22 et 23 décembre ouvert aux jeunes de 11 à 16 ans. Le tournoi adultes du club, après un arrêt suite à la crise sanitaire, se déroulera du 11 au 27 février ; l'occasion de voir de très belles rencontres dans les courts couverts.

A bientôt sur les courts ...

démission de son président élu depuis 26 années, **Patrick DEREYMEZ**. Un grand merci à lui pour son investissement durant toutes ces années et toutes les évolutions qu'il a apporté à son club. **Julien BARTHE** a pris la relève à la présidence du club.

Les jeunes du TCB « brillent » en ce début d'année tennistique par des très bons résultats individuels :

Clovis DAVESNES finaliste du tournoi de ST-ÉGRÈVE, Maxime DEUSE et Antonin MARCHANT CHARNAVEL très belles



Vous souhaitez pratiquer le tennis ... n'hésitez pas à les contacter pendant les heures de permanences, par [mail tcbernin@orange.fr](mailto:mail_tcbernin@orange.fr) ou au téléphone : 04 76 08 83 75.

Retour sur un stage de Qi Gong haut en couleurs

L'association **Culture Qi** propose toute l'année un programme d'activités pour la découverte du **Qi Gong, un art millénaire chinois** qui consiste à mettre le corps en mouvement afin de faire circuler son énergie pour prévenir et accompagner une bonne santé. "D'habitude, explique **Éric Latil, responsable de l'association**, nous étudions des mouvements précis qui appartiennent à des écoles traditionnelles. Aujourd'hui, nous proposons un stage de Qi Gong spontané avec un accompagnement musical proposé par Simon Clochard qui est sono-thérapeute. Les formes sont plus libres, spontanées et les mouvements correspondent aux besoins des participant(e)s en fonction de leurs besoins".

C'est donc une **expérience originale** et parfaitement adaptée aux personnes débutantes ou avancées qui a été proposée au Cube ce samedi 27 novembre. Danielle, habitante de la commune ayant participé à ce rendez-vous témoigne :

"C'est la 4ème année que je pratique le Qi Gong avec Culture Qi et cela m'apporte beaucoup. Chaque cours ou stage est un moment privilégié pour m'aider à calmer le mental et réduire le stress. Les exercices favorisent le relâchement, l'assouplissement et la détente du corps. Depuis que je pratique, je n'ai plus mal au dos et j'ai gagné en souplesse. J'apprécie ces moments partagés qui permettent aussi de rencontrer de nouvelles personnes."



Le prochain stage de Qi Gong spontané aura lieu au printemps de l'année prochaine. Plus de renseignements sur : cultureqi.wordpress.com

SANTÉ

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES. DE 18 À 70 ANS

L'ADSB du Saint-Eynard promeut les dons du sang. Ses bénévoles soutiennent les donneurs durant les collectes.

Les prochaines auront lieu à l'AGORA de Saint-Ismier :

- Mercredi 15 décembre 8h/12h - 16h/19h30
- Mercredi 16 février 8h/12h - 16h/19h30



Contact - Janine BARBIER - Présidente - 06 85 29 63 75 - janine.barbier.mbt@gmail.com
Autre contact - Sophie NUCCIO - 04 38 92 11 09 - 06 72 50 09 61 - nuccio.jeanclaude@neuf.fr

Duo Ladislava, histoire de la musique tzigane

Le vendredi 19 décembre, les Berninois ont pu découvrir l'histoire de la musique tzigane, ses racines et ses branches à la salle des fêtes. Ils ont revisité le répertoire des **musiques traditionnelles d'Europe de l'Est**, se sont laissés emporter par les grands classiques du jazz manouche, repris Brassens, Gainsbourg ou encore Piaf sur des rythmes tziganes et interprété leurs propres compositions.

Depuis 2014, **Ladislava** dépayse son public, lui proposant un voyage de la France aux Balkans.

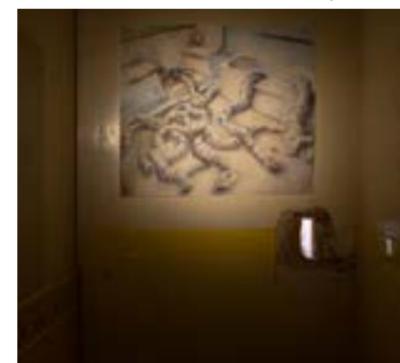


Entr'art, matière composée, un vrai succès



Près de 1400 visiteurs se sont déplacés entre le 18 septembre et le 28 novembre pour assister à l'exposition Entr'art au Château de la Veyrie. Ils ont pu profiter de l'expertise et du goût de Gilles Fournieris, commissaire d'exposition, en art contemporain, et du soutien du service culturel de la commune.

La ville de Bernin remercie Brigitte Rossignaux et Bernand Grange pour leur médiation bénévole de l'exposition.



“ Entr'art devait être vu comme une union de matière artistique, composée pour donner à percevoir les saveurs de créations plastiques et picturales de différents types ”

Gilles Fournieris, commissaire d'exposition.



📅 JEUDI 2 NOVEMBRE

📅 JEUDI 11 NOVEMBRE



Stage VTT - vacances d'automne



Cérémonie du 11 novembre



© Dauphiné Libéré - Jean-Marie SARRACANI

📅 DU MARDI 9 NOVEMBRE AU SAMEDI 8 JANVIER



Les derniers soupirs du Centre Médico-Chirurgical du plateau des petites roches du photographe Gilles Renou, à découvrir à la bibliothèque Françoise Giroud jusqu'au 8 janvier 2022

📅 SAMEDI 27 NOVEMBRE

📅 DIMANCHE 28 NOVEMBRE

📅 VENDREDI 3 DÉCEMBRE



AM jeux et fabrication de lanterne



Bourse aux jouets



Soirée ados La Spirale GF38-Le Havre

📅 DIMANCHE 17 OCTOBRE



Fête de la châtaigne et du vin blanc 2021



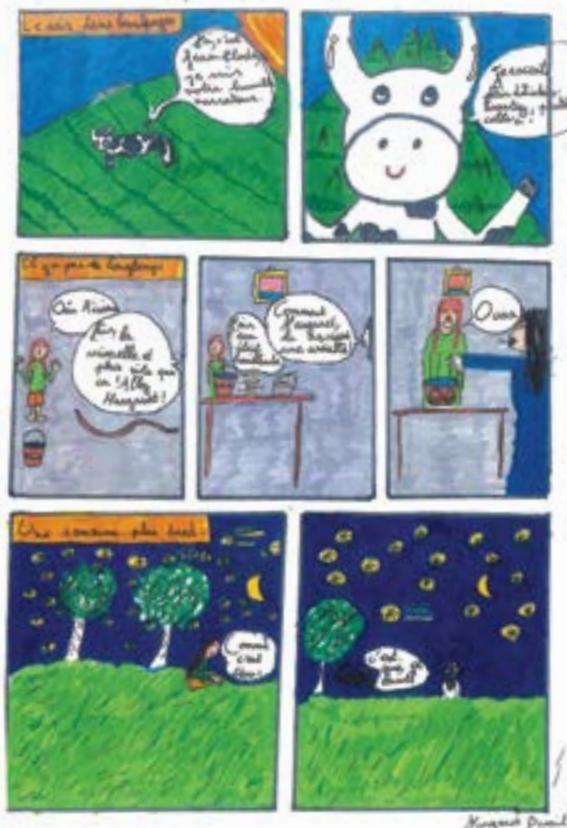
Par un dimanche ensoleillé d'automne, les nombreux Berninois et visiteurs ont pu retrouver les plaisirs simples de cette fête populaire après un an d'absence.



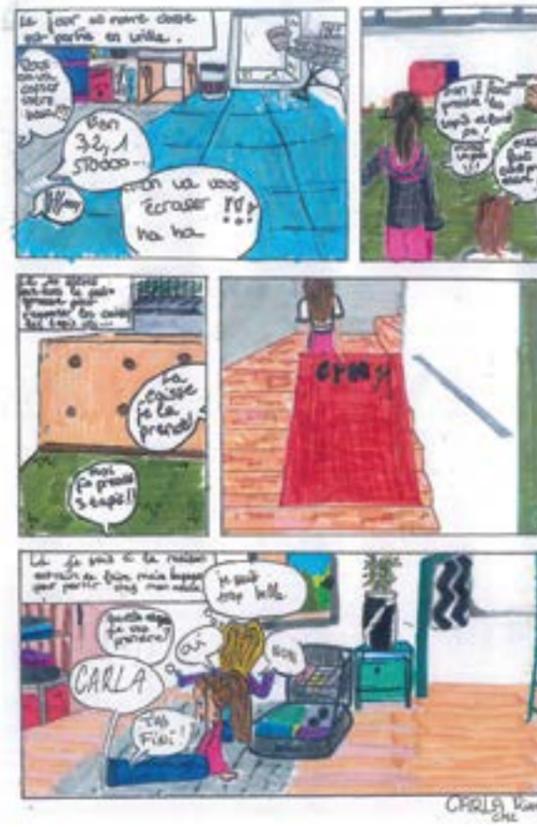
Le réveil de Berni avec les musiciens de Lou Pelaya

Découvrez de nouveaux extraits de la bande dessinée créée par des élèves de CM1 et CM2 du groupe scolaire Les Dauphins

Réalisées durant l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre d'un projet en collaboration avec Laurence Guyard, bibliothécaire à la bibliothèque de Bernin et qui a abouti à une exposition à l'espace Bergès. Ces bandes dessinées sont le fruit d'un travail interdisciplinaire de 5 mois.

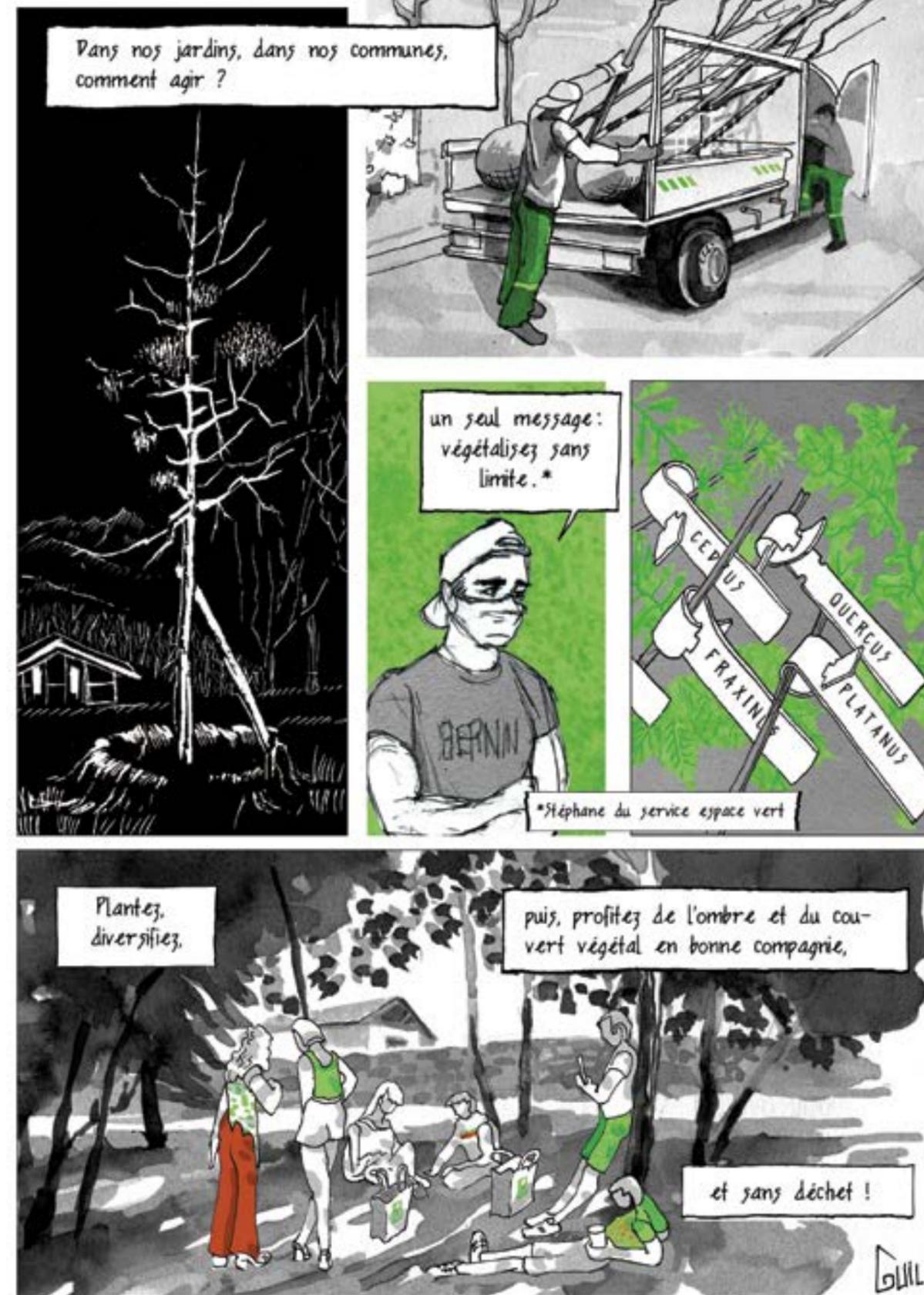


Sophie Auvada CM2



CARLA

SECHERESSE, DES FORETS EN PLEINE EVOLUTION (suite)



N'hésitez pas à transmettre vos idées à : communication@bernin.fr

MAIRIE **Port du masque obligatoire**

496 RD 1090 - 38190 Bernin
Tél. 04 76 92 07 40
Fax 04 76 08 97 22
Courriel : mairie@bernin.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mercredi de 8 h 30 à 17 h 30
- Jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
- Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
- Actuellement fermé le samedi matin

Permanences pour l'état civil ou le cimetière en dehors de ces horaires sur rdv.

 **Permanence numérique :**

jeudi matin sur rdv

 **Permanence consultante sociale en gérontologie :**

le jeudi après-midi, sur rdv, en mairie

URBANISME

Tél. 04 76 92 35 59
Courriel : urbanisme@bernin.fr
Accueil sur rendez-vous

CRÈCHE - HALTE-GARDERIE

Tél. 04 76 08 88 41

RAM Les Grési'mômes

Tél. 06 73 09 35 85
Courriel : ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr



Un défibrillateur est à votre disposition à l'extérieur du gymnase le CUBE au 170 chemin du Clôt

CCAS

Tél. 04 76 92 35 57
Courriel : ccas@bernin.fr

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Tél. 04 76 08 86 82
Réservation Cantine/périscolaire :
04 76 72 81 75 ou 06 85 18 95 09
Courriel : enfance-jeunesse@bernin.fr

ÉCOLE MATERNELLE

Tél. 04 76 08 85 42

ÉCOLE PRIMAIRE

Tél. 04 76 08 12 40

POLICE MUNICIPALE

Tél. 04 76 13 24 56
Courriel : police.municipale@bernin.fr

OBJETS TROUVÉS

L'accueil de la mairie met à la disposition des habitants un coffre d'objets trouvés sur la commune (salle des fêtes, trottoirs, etc.). Les objets sont gardés pendant un an et un jour puis sont jetés (clés, documents) ou donnés (vêtements). Contact : 04 76 92 07 40

SERVICE POSTAL



Un service postal est assuré au bureau de tabac multiservices de la commune. Du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Le samedi de 8 h à 19 h. Le dimanche de 8 h à 12 h.



> **POMPIERS : 18**

> **SAMU : 15**

> **CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11 (Lyon)**

> **GENDARMERIE : 04 76 52 15 45 (Saint-Ismier)**

> **Enedis (ex-ERDF) raccordement : 0 969 321 853**

> **Enedis dépannage : 09 726 750 38**

> **GrDF : 0 810 224 000 - Conseil clientèle**

> **GrDF : 0 800 47 33 33 - Dépannage**

> **Véolia eau potable : 09 69 32 34 58**

> **Véolia eau (assainissement) : 04 76 61 39 34**

> **Abeille Dauphinoise : 06 12 86 12 48 (pour la récupération des essaims)**

NUISANCES

BRUITS « DOMESTIQUES »

Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h. Tout contrevenant fera l'objet d'une amende (38 euros).

BRUITS DE CHANTIERS (PUBLICS OU PRIVÉS)

Les travaux ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les travaux sont interdits les dimanches et jours fériés et en dehors des horaires précités.

FEUX DE JARDIN

Le brûlage de bois est FORMELLEMENT interdit. Pour tout renseignement complémentaire : arrêté préfectoral n° 2008-11 470 portant réglementation des déchets végétaux.

SERVICES INTERCOMMUNAUx

LE GRÉSIVAUDAN COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Carte des Points d'Apport volontaire sur www.bernin.fr

DÉCHETTERIES

- Crolles : (rue des Frères Montgolfier) ouverte du lundi au dimanche de 8 h 30 à 17 h 45
- St-Ismier (chemin de Vergibillon) : ouverte du lundi au dimanche de 8 h 30 à 17 h 45
- Le Touvet (La Prat) : ouverte du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45. Fermée les jours fériés

COLLECTE DE TEXTILES, CHAUSSURES ET LINGE DE MAISON

À déposer dans la borne de collecte installée au niveau du parking de la salle des fêtes, du parking relais et du parking pont de bernin.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

23 rue Paul Héroult à Villard-Bonnot TÉL. 04 76 99 70 00

CENTRE NAUTIQUE DU GRÉSIVAUDAN

TÉL. 04 76 92 10 56
Lundi de 12h15 à 13h30 et de 19h30 à 21h - Mardi de 12h15 à 13h30 et de 20h30 à 22h - Mercredi de 11h30 à 15h30 - Jeudi de 12h15 à 13h30 - Vendredi de 12h15 à 13h30 et de 19h45 à 22h - Samedi de 11h15 à 18h - Dimanche de 9h à 17h
www.le-gresivaudan.fr

SIZOV

Syndicat compétent en matière de construction, investissement, gestion et entretien des équipements sportifs, soutien culturel et subventions aux associations. Syndicataires et gestion de la Gendarmerie de St-Ismier. TÉL. 04 76 590 590

CONSEILS JURIDIQUES

Vous pouvez disposer des conseils d'un avocat et d'un médiateur conseil. Ces professionnels vous accueillent sur rendez-vous et vous conseillent gratuitement. Pour l'avocat, il convient de prendre rendez-vous auprès de la mairie (1 samedi/mois de 9h à 12h). Pour le médiateur conseil, s'adresser à la mairie de St-Ismier (04 76 52 52 25).

PHARMACIES DE GARDE

Pour connaître les pharmacies de garde vous pouvez également appeler le 08 25 74 20 30. ou consulter www.servigardes.fr

DÉCEMBRE 2021

17 Phie SILVESTRE (Domène)
20 Phie de CHAMP près FROGES
24 Phie De l'Orchidée (Lancey)
27 Phie DJIAN (St Ismier)
31 Phie FERRADOU (Le Versoud)

JANVIER 2022

3 Phie LUU DUC (Crolles)
7 Phie BELLE ETOILE (Crolles)
10 Phie de BERNIN
14 Phie de BRIGNOUD
17 Phie CENTRALE (Domène)
21 Phie de La Dent de CROLLES

JANVIER 2022 (suite)

24 Phie des CHARMETTES (Domène)
28 Phie FONTAINE AMELIE (St-Ismier)
31 Phie de FROGES

FEBVRIER 2022

4 Phie PLEMER (St-Nazaire les Eymes)
7 Phie SILVESTRE (Domène)
11 Phie de CHAMP près FROGES
14 Phie De l'Orchidée (Lancey)

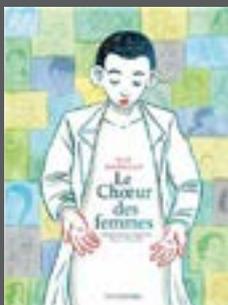
Des changements sont possibles.

Prix de La BD 2022 Alice et Clochette

Participez au Prix des Lecteurs BD 2021.

Jusqu'au 5 juin 2022, lisez et votez pour vos coups de cœur BD : une sélection de 12 bandes dessinées est proposée. Rendez-vous à l'accueil de la bibliothèque pour vous inscrire.

Un partenariat entre le réseau des bibliothèques du Grésivaudan, la librairie BD Fugues et l'association Alice et Clochette.



> BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE GIROUD

Tél. 04 76 08 89 34
Courriel : bibliotheque@bernin.fr

Ouverture en période scolaire :

- Mardi-Vendredi : 16h-18h30
- Mercredi : 10h-12h30/14h-18h30
- Samedi : 9h30-12h30

Ouverture en période de vacances scolaires :

- Mardi-Mercredi-Vendredi : 10h-12h / 14h-18h30
- Samedi : 9h30 - 12h30

